LES HOSPICES CIVILS DE TOULOUSE AU XIX° SIÈCLE (AN V-1870): VERS UNE SPÉCIALISATION DE LEURS TÂCHES D'ASSISTANCE

PAR

MARIE-HÉLÈNE RENOU

INTRODUCTION

Les grandes idées du XIX^e siècle sur l'assistance — prise de conscience des problèmes posés par la paupérisme et refus d'intervention de l'État en matière sociale — se traduisent différemment suivant la ville que l'on considère. C'est la situation de Toulouse, ville en plein essor démographique et située dans une région rurale, qui sera étudiée ici à travers l'évolution de ses hospices civils.

SOURCES

Source de base de ce travail, les fonds de l'Hôtel-Dieu de Toulouse (délibérations de la commission administrative, états de mouvement et comptes) et de l'hospice de la Grave (état de mouvement) sont conservés aux Archives départementales de la Haute-Garonne. Les problèmes que posent notamment les nombreuses lacunes et une certaine partialité des délibérations peuvent être en partie résolus, à l'aide d'une très abondante documentation complémentaire, fournie aux Archives départementales par les séries L, X (administration hospitalière en général) et Y (dépôts de mendicité), et aux Archives municipales de Toulouse par les séries D, I, Q (administration hospitalière), R (domaine médical) et S: la correspondance échangée entre la commission et le préfet ou le maire, de même que les documents directement émanés du département ou de la ville, révèlent des aspects souvent absents des délibérations. Enfin, la sous-série F¹⁵ des Archives nationales, qui contient les documents provenant du ministère de l'Intérieur (correspondance échangée entre le ministre et le préfet) est

d'un apport essentiel, tant par les données fournies que par une vision plus objective.

J'ai rencontré une double difficulté. En premier lieu, je n'ai pu vérifier par moi-même dans les archives de la congrégation des Filles de la Charité la disparition, qui m'a été signalée, des témoignages apportés par les supérieures des hospices sur l'administration hospitalière, ainsi que celle de la correspondance échangée entre les supérieures de Toulouse et leur supérieure générale de Paris. D'autre part, aux Archives départementales de la Haute-Garonne, le fonds de l'Hôtel-Dieu et la série X ne sont pas classés, mais seulement inventoriés sommairement, ce qui y rend la recherche malaisée.

PREMIÈRE PARTIE

L'ADMINISTRATION ET LE PERSONNEL DES HOSPICES DE TOULOUSE

PREMIÈRE SECTION

L'ADMINISTRATION DES HOSPICES CIVILS

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANE DE DIRECTION: LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

L'appartenance des administrateurs au monde des notables détermine en grande partie les orientations de la gestion des hospices. Mis à part une brève épuration d'un an en 1848, on remarque à Toulouse une grande stabilité des hommes qui composent les commissions et surtout de leurs idées, car 1830 marque la fin du lien flagrant entre le choix des administrateurs et le régime politique en place. L'œuvre de reconstruction menée par les commissions est dominée par le désir d'ordonner et de rationaliser les services confiés à leur charge.

CHAPITRE II

LA TUTELLE ADMINISTRATIVE: UNE ACTION MULTIFORME ET AMBIGUË

Deux types de relations sont ici en jeu; la tutelle du maire, ambiguë après l'an VIII, se borne souvent à des règlements de comptes locaux aussi mesquins que violents. Celle du préset évolue très nettement; jusqu'à la

Restauration, les préfets créent: ils sont les instigateurs des grandes transformations hospitalières tout en exerçant un contrôle pointilleux sur la gestion; par la suite, seul ce contrôle s'exerce encore, mais de plus loin. Les initiatives préfectorales, lorsqu'elles ne s'accordent pas avec les habitudes locales ou les vues des administrateurs, donnent lieu, jusqu'en 1830, à des conflits d'une rare violence et se soldent par un échec des autorités de tutelle devant l'incroyable pouvoir et l'indépendance des notables locaux.

DEUXIEME SECTION

LE PERSONNEL DES HOSPICES ET SES FONCTIONS

CHAPITRE PREMIER

LE PERSONNEL, ASPECTS GÉNÉRAUX

Malgré les difficiles conditions des premières années et l'absence de rétribution, tous les employés sans exception sont restés à leur poste dans les hospices. Au cours du siècle, des clivages très nets apparaissent entre les diverses catégories de personnel. Le phénomène des pensions de retraite et des congés, qui apparaît après 1840, illustre bien le paternalisme de la commission qui ne les accorde aux employés que s'ils ne mentionnent pas leurs droits à ces avantages.

CHAPITRE II

LE PERSONNEL QUALIFIÉ D'ADMINISTRATION, ROUAGE ESSENTIEL DES HOSPICES

Le Premier Empire voit une rationalisation s'opérer au sein de ce personnel: certaines fonctions disparaissent, d'autres apparaissent, ce qui aboutit à un surcroît d'importance acquis par le receveur et l'économe, deux personnages-clés car les seuls techniciens de l'administration hospitalière. Les autres sont des hommes honnêtes et consciencieux, ayant la confiance des administrateurs. La place de receveur, confiée à des hommes de plus en plus haut placés dans la hiérarchie sociale, est l'origine ou le catalyseur de graves conflits. De nombreux spécialistes, architectes et hommes de loi, travaillent en outre pour les hospices comme pour d'autres clients.

CHAPITRE III

LE PERSONNEL RELIGIEUX, DÉVOUEMENT ET DESPOTISME

Les sœurs de saint Vincent de Paul sont à l'Hôtel-Dieu depuis 1689, à la Grave depuis 1815 et chez les Orphelines depuis 1828; les aumôniers sont officiellement réinstallés en l'an X.

Le personnel religieux a envers et contre tous le soutien sans faille des administrateurs, sauf lorsque les supérieures abusent de leur autorité et empiètent sur la leur. Le pouvoir de celles-ci est immense sur les services qui dépendent d'elles, s'exerçant autant sur le personnel que sur les pauvres, et s'étend même sur les services qui devraient leur être étrangers. La seule victoire des autorités contre les supérieures concerne l'économat, service qui leur a été enlevé de longue lutte en 1840 seulement.

CHAPITRE IV

LE PERSONNEL SUBALTERNE, EMPLOYÉS OU ASSISTÉS?

Entièrement sous l'autorité des supérieures, le personnel subalterne n'est qu'une catégorie d'assistés un peu à part. De même origine sociale que les hospitalisés, il partage leurs conditions de vie assez rudes. C'est une population mouvante qui ne reste pas longtemps à l'hôpital, sans qualification ni ressources, mais accueillie en grand nombre par les administrateurs, malgré l'opposition des autorités supérieures.

TROISIÈME SECTION

UN PERSONNEL EN PLEINE ÉVOLUTION: LE PERSONNEL MÉDICAL

CHAPITRE PREMIER

LE POUVOIR MÉDICAL EN L'ABSENCE DU SAVOIR: LES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DES HOSPICES

Les hospices de Toulouse sont le décor dans lequel s'installe définitivement, vers 1840, le pouvoir médical, sans que le savoir ait évolué en quoi que ce soit. A mesure que croissent le prestige et l'importance du personnel médical, les médecins et chirurgiens se déchargent de leurs fonctions sur les adjoints qui apparaissent vers 1848. Face à ce pouvoir dangereux pour elle, la commission ne dispose que d'un moyen de contrôle: le choix des médecins et chirurgiens; c'est pourquoi elle conserve deux modes distincts de promotion: le concours pour les adjoints, afin de s'assurer de bonnes connaissances techniques, et le choix

pour les chess de service, asin de maintenir l'émulation chez les adjoints et un instrument de contrôle sur les chess de service. Au sein de ce personnel médical, le statut des chirurgiens subit une ascension irréversible grâce à la spécialisation des services et à la forte personnalité des chirurgiens.

Une des tâches des médecins et chirurgiens est l'enseignement qu'ils dispensent, complément pratique de l'enseignement théorique de l'École de médecine, institution avec laquelle des conflits d'autorité éclatent vers la fin de la période étudiée.

CHAPITRE II

LES AIDES: LES ÉLÈVES, LES INTERNES ET L'ÉCOLE D'ACCOUCHEMENT

La hiérarchie classique — élèves, externes, internes — se fixe en 1835, transformant seulement ce qui existait déjà pour la chirurgie. Ces élèves, cour respectueuse pour les médecins et chirurgiens, causent des problèmes incessants de discipline et d'assiduité à la commission qui voudrait leur voir assurer à peu de frais une grande partie du service mais qui, devant l'absence totale de coopération de l'École sur ce plan, n'a sur eux aucun instrument de contrôle. Particularité intéressante, les enfants des hospices bénéficient en priorité jusqu'en 1840 d'un enseignement dispensé par le chirurgien. L'École d'accouchement, créée en 1808 grâce au préfet, fonctionne bien mais le niveau des élèves est très faible.

DEUXIÈME PARTIE

LES MOYENS FINANCIERS ET LA GESTION DES HOSPICES

PREMIÈRE SECTION

LES RESSOURCES ET LES PROBLÈMES FINANCIERS

CHAPITRE PREMIER

LES PERTES SUBIES PENDANT LA RÉVOLUTION

La particularité des hospices de Toulouse ne consiste pas dans l'importance des pertes subies à cause de la Révolution, pourtant considérables, mais dans le fait que rien ne leur a été accordé en remplacement des biens vendus, malgré les nombreuses listes de biens proposés, toutes composées de biens inacceptables pour une raison ou pour une autre. Les deux seules compensations ont été un couvent, ancien hospice et qui aurait dû par conséquent leur être attribué normalement en vertu de la loi du 16 vendémiaire an V et, pendant un an, le revenu de certains biens nationaux, par décision de l'administration du département, annulée par le ministre au bout de ce temps.

CHAPITRE II

LA RECONSTRUCTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier d'un capital de plus de 1235000 francs s'étend sur neuf cents hectares; issu de legs et donations souvent anciens, il est jalousement conservé jusque vers 1840. Après cette date, les administrateurs prennent conscience d'une nouvelle utilisation possible de celuici, en aliénant des terres pour améliorer au moyen de ces fonds le service hospitalier. Mais la mentalité des notables locaux, qui ne donnent des terres que pour qu'elles soient conservées, empêche les administrateurs de mener cette politique jusqu'au degré voulu par eux. Quant à l'évolution du mode d'exploitation, la mise à ferme se généralise au détriment de la régie à partir du Premier Empire tandis que la durée des baux, renouve-lés avec le même fermier, augmente au cours du siècle. Ces fermiers sont des personnages considérables.

CHAPITRE III

LES REVENUS AUTRES: LE PRINCIPE ET LA PRATIQUE

Le type des revenus et leur proportion sont classiques à Toulouse: ce sont les revenus de la dotation, rentes et biens fonds, ainsi que l'octroi, qui font vivre les hospices. De 84378 francs en l'an VI, ils passent à 1080473 francs en 1870. La prospérité relative des hospices, indéniable, est due à la richesse du patrimoine, à la coopération des autorités municipales (Toulouse a été la première ville avec Paris à souhaiter un octroi pour les hospices en l'an VII), à la gestion prudente des commissions et enfin à la générosité des particuliers: la Haute-Garonne occupe, pour l'importance de la charité privée, la première place sous l'Empire et la cinquième place de l'an XI à 1845.

CHAPITRE IV

LES PROBLÈMES FINANCIERS: LES DÉPENSES CONSTANTES ET LES ANNÉES DIFFICILES

Passé le point culminant de la détresse, en l'an VII, où l'on parle de fermer les hospices, un lent rétablissement s'opère jusqu'en 1820, dû à la régularité des versements de fonds par le département pour le service des

enfants trouvés, source d'énorme dépense. De l'an VI à 1870, les dépenses triplent: elles passent de 271 663 francs à 998 440 francs. Une crise économique vite réglée, vers 1853, provoque l'émergence de problèmes latents: l'impossibilité d'obtenir du département une subvention annuelle pour des services qui accueillent des individus de toute la Haute-Garonne contraint les hospices à aliéner l'équivalent de 500 000 francs de patrimoine, de 1850 à 1870. Cette situation est ressentie comme inacceptable en 1870.

DEUXIÈME SECTION

LA GESTION ET L'APPROVISIONNEMENT

CHAPITRE PREMIER

LA COMPTABILITÉ ET LA GESTION

La théorie est fixée entre l'an XIII et 1816 mais elle n'entre dans la pratique que sous la Restauration. C'est le décret du 7 floréal an XIII qui détermine l'essentiel de la comptabilité hospitalière du XIX^e siècle. A Toulouse, la confusion règne jusqu'à l'an X et aucun compte n'est dressé jusqu'à l'an VIII.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION DE L'APPROVISIONNEMENT

Pendant les premières années, les hospices ne doivent leur survie qu'à la pitié des fournisseurs qui continuent leurs livraisons sans être payés.

Durant tout le siècle, les administrateurs préfèrent les marchés passés de gré à gré aux adjudications publiques. Vers 1850, on adopte un mode d'approvisionnement diversifié suivant la catégorie des denrées considérées. Le souci d'une bonne qualité a toujours dominé chez les administrateurs.

CHAPITRE III

LES TRAVAUX: RÉPARATIONS ET CONSTRUCTIONS

Les travaux (« les palais des pauvres au profit de l'orgueil des administrateurs ») sont un parfait exemple de l'ajustement qui a eu lieu entre les conceptions des médecins, obnubilés par l'air et la salubrité, et celles des administrateurs; on a assaini et construit suivant les théories en vogue, tout en gardant l'aspect monumental cher aux administrateurs. En

outre, certaines constructions n'ont d'autre but que l'esthétique. Les assainissements sont réalisés sous le Premier Empire, les constructions utilitaires vers 1840 et les grands travaux après 1860.

TROISIÈME SECTION

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS: CONCURRENCE OU COMPLÉMENTARITÉ

A Toulouse, les sociétés de secours sont surtout des sociétés de prière et de bienfaisance; il en existe une cinquantaine, tolérées par les autorités, dont la Société de charité maternelle. L'action de ces sociétés, mis à part cette dernière, n'allège pas la tâche des hospices mais renforce leur fonction d'accueil.

TROISIÈME PARTIE LA DIVERSITÉ DES TÂCHES PERMANENTES

CHAPITRE PREMIER

LES CONDITIONS DE VIE DANS LES HOSPICES

Le devoir moral des administrateurs envers les pauvres confiés à leur charge domine tous les secteurs: c'est en vertu de ce devoir qu'ils améliorent, dès qu'ils le peuvent, toutes les conditions matérielles, de l'alimentation à l'hygiène, jusqu'au degré qu'ils jugent suffisant et qui est atteint vers 1840; c'est lui qui les pousse à moraliser les pauvres par une instruction religieuse, un travail quotidien et une discipline stricte; de lui découle aussi le souci psychologique à l'égard de la mort et de certains tabous ou secrets à respecter, vivace pendant tout le siècle.

En tout domaine, ils jugent cas par cas, n'appliquant pas forcément la réglementation à la lettre. Aucun reproche ne leur est jamais adressé sur les conditions de vie dans les hospices, par aucune autorité: elles sont bien conformes à ce qu'on demande à ce type d'établissement.

CHAPITRE II

LES MALADES ET LEUR TRAITEMENT: UN CONSTAT D'ÉCHEC

Les 2000 à 2800 malades qui entrent chaque année à l'Hôtel-Dieu (qui

regroupe les trois quarts des lits d'hôpital du département) sont en majorité des hommes jeunes, isolés et indigents. Les administrateurs ont constamment adapté l'hôpital aux nouvelles nécessités, essor démographique de la ville et nouvelles théories hygiénistes, réalisant une œuvre très importante sans pour autant faire baisser le taux de mortalité. Tout ce qui a pu être fait l'a été en 1870 dans le cadre de la diversification, de l'augmentation de la capacité d'accueil et de la spécialisation des services hospitaliers et des activités extra-hospitalières (le thermalisme par exemple). La ville a en outre été épargnée par toutes les épidémies sauf le choléra en 1854 et la variole en 1870.

En 1870, on est arrivé à une situation au-delà de laquelle on ne peut plus aller avec les connaissances scientifiques existantes: il faut des découvertes et leur vulgarisation pour avancer à nouveau.

CHAPITRE III

LES SERVICES RÉSERVÉS AUX FEMMES: UNE ÉVOLUTION IRRÉVERSIBLE

On assiste jusqu'en 1840 à une disparition totale des quartiers qui n'étaient que des prisons pour femmes et du côté répressif (travail forcé, détention après le traitement...) qui s'attachait traditionnellement aux autres services réservés aux femmes: l'Hôtel-Dieu ne fait plus que traiter les femmes qui se présentent, venant de tout le département. On traite les maladies vénériennes et on opère les accouchements difficiles, comme au XVIIIe siècle.

La maternité n'accueille plus seulement les mères célibataires qui veulent cacher leur grossesse et abandonner l'enfant, mais aussi, après 1850, des femmes mariées indigentes qui craignent l'inexpérience des sages-femmes des campagnes; de même, les tentatives pour exalter l'instinct maternel en leur faisant allaiter leur enfant sont couronnées de succès puisque la plupart des femmes emmènent avec elles leur enfant à la sortie de l'hôpital.

CHAPITRE IV

LES VIEILLARDS OU L'HÔPITAL IMMOBILE?

On ne discerne aucune évolution dans l'hospitalisation des vieillards, si ce n'est l'amélioration générale des conditions de vie, parce qu'aucun besoin nouveau ne se fait sentir.

Deux seules particularités sont à noter: la présence archaïque à l'Hôtel-Dieu, alors que c'est un hôpital, de vieillards incurables dont les places sont issues de fondations, individus autrefois aisés mais tombés dans la pauvreté, ce qui leur vaut cette faveur, et l'apparition vers 1860 d'incurables payants.

CHAPITRE V

L'HOSPICE DES ORPHELINES: L'ARCHAÏSME AU CŒUR DE LA RATIONALISATION

L'existence et la situation de l'hospice des Orphelines illustrent la puissance de la charité privée à Toulouse; l'opinion publique a réussi à faire échouer les tentatives de rationalisation menées par la commission pour réunir cet hospice à la Grave; les orphelines, filles de familles honorables tombées dans la pauvreté, gardent le régime qui leur a été fixé à la fondation de l'hospice au XVIIe siècle.

CHAPITRE VI

LES ENFANTS DES HOSPICES OU L'ÉDUCATION DES FUTURS
« BONS PAUVRES »

Malgré le nombre considérable d'enfants à la charge des hospices (deux mille), le souci de la vie et du bien-être de chaque enfant dirige toute la politique des administrateurs, même s'ils doivent pour cela affronter les autorités de tutelle, en continuant par exemple à accueillir des enfants légitimes des familles indigentes ou en refusant les déplacements d'enfants de famille à famille nourricière. Grâce à plusieurs mesures préfectorales et aux secours apportés par les hospices aux familles, le nombre des enfants à charge diminue très nettement après 1840. Lorsqu'il est impossible de les maintenir dans leur famille, on place les enfants à la campagne, chez des familles nourricières, en facilitant leur reprise par les parents si ceux-ci offrent des garanties économiques, morales et affectives suffisantes. Pour attacher les enfants à la terre, on crée en 1869 un orphelinat agricole, dont l'idée date de 1848, mais celui-ci, créé trop tard, se solde par un échec en 1878.

QUATRIÈME PARTIE

LA SPÉCIALISATION DES HOSPICES: VERS L'ABANDON DES TÂCHES MARGINALES

PREMIÈRE SECTION

LES TÂCHES TEMPORAIRES

CHAPITRE PREMIER

L'ACCUEIL DES MILITAIRES MALADES: TIÉDEUR ET AMBIGUÏTÉ

Bien que les maladies dont souffrent les militaires et le régime auquel ils ont droit soient spécifiques à ces malades, les autorités militaires envoient cependant des soldats et des officiers en grand nombre à l'Hôtel-Dieu et confient même à la commission administrative des hospices civils, malgré ses réticences, la gestion de l'hôpital militaire de 1812 à 1815. Ce dernier point se solde par un échec; quant à l'accueil du tropplein de l'hôpital militaire, la commission réussit à s'en décharger de 1848 jusqu'en 1870. Malgré ces impossibilités d'adaptation réciproque, c'est grâce à ces malades que la commission a pu envisager les problèmes qui s'attachaient à tout malade payant, que ce soit le mode de calcul du prix de journée ou les conditions particulières de confort à réserver à ces malades.

CHAPITRE II

UN FARDEAU ACCEPTÉ: LES MENDIANTS ET LES DÉPÔTS DE MENDICITÉ

Traditionnellement, l'hospice de la Grave accueille, à différentes reprises, les dépôts de mendicité créés par les autorités (1812-1819; 1844-1848; 1861 et années suivantes) et, dans l'intervalle, les mendiants qu'on leur envoie.

Le dépôt de mendicité est plus un concept qu'un lieu déterminé; les catégories d'individus concernées varient au fil du temps. Toutefois, il renferme toujours tous ceux qu'on ne peut secourir ailleurs ni accueillir, pour quelque raison, à l'hospice ou à l'hôpital. La meilleure formule d'administration reconnue, après de multiples essais, se révèle être celle des hospices civils, ce qui fait que les dépôts toulousains sont toujours plus proches d'un hospice que d'une maison de répression, malgré les vœux des autorités pour plus de sévérité.

DEUXIÈME SECTION

LES SÉPARATIONS DÉFINITIVES

CHAPITRE PREMIER

LA PARTICIPATION DÉCROISSANTE DES HOSPICES AUX ŒUVRES EXTRA-HOSPITALIÈRES

Toulouse est une ville refuge pour tous les pauvres de la région, grâce

à ses activités et à ses multiples services d'assistance qui tentent de prendre en charge toute misère à secourir: dès 1830, c'est une ville en plein essor démographique en raison de l'afflux de ruraux pauvres. Les hospices participent, à divers titres, à ces œuvres dont l'initiative est préfectorale ou municipale, mais s'occupent particulièrement des secours à domicile, de l'an X à 1845. Plus de mille indigents sont ainsi secourus à l'aide de distributions de denrées et d'un service médical; en outre, les œuvres d'éducation moralisatrices, ouvroirs et écoles gratuites, prennent en charge enfants et jeunes filles. Lorsque ces secours fonctionnent bien, on crée un bureau de bienfaisance (1845); ses activités dénotent un changement de mentalité après 1850. En effet, il doit, devant la démission des médecins qui jusqu'alors exerçaient bénévolement leurs fonctions dans l'espoir d'être appelés un jour à un service hospitalier, accorder une indemnité forfaitaire à ceux-ci. D'autre part, la vogue étant à la moralisation des enfants, il ne s'occupe plus des ouvroirs mais crée ou récupère de nombreuses salles d'asile pour jeunes enfants.

La mission, menée à bien, des hospices a consisté à remettre sur pied un service indispensable et qui fonctionnait mal. Ici encore, la condition de la réussite a été la présence des sœurs, qui ont suscité les dons chez les particuliers aisés et prêché la résignation chez les pauvres.

CHAPITRE II

EXCLURE POUR MIEUX SOIGNER: LE CAS DES MALADES MENTAUX

On assiste au XIX^e siècle à une prise de conscience du nombre des malades mentaux (de cent à quatre cents à la Grave, seul hospice de la région à les recevoir), de leur spécificité et de la possibilité d'un traitement.

Pour les isoler, les protéger du monde et les traiter, les administrateurs aménagent pour eux l'ancien dépôt de mendicité en 1819. Dès 1826, un élève d'Esquirol, Delaye, est appelé pour traiter leurs affections, suivi par un second médecin en 1840; tous deux parviennent à guérir environ trente et un pour cent des cas, ce qui confère à l'asile le sixième rang en France. La loi de 1838 n'a eu d'autre résultat que de faire prendre conscience aux hospices que le département pouvait et devait prendre en charge certaines catégories de malades, dont les aliénés. Ce n'est qu'en 1858 qu'un asile départemental est enfin créé à Braqueville; les aliénés ont participé à sa construction dès 1856. Ils y sont enfin séparés des épileptiques, restés à la Grave.

CHAPITRE III

LE MONT-DE-PIÉTÉ DE TOULOUSE: LE REFUS D'UNE UNION IMPOSÉE

Ce sont les administrateurs successifs des hospices qui portent la responsabilité de l'absence puis du mauvais fonctionnement du mont-depiété, créé en 1869 seulement parce que la loi de 1851 avait fait disparaître tout lien entre monts-de-piété et hospices. Le refus a pour base une argu-

mentation économique mais surtout morale: la clientèle du mont-de-piété n'est faite que de « mauvais pauvres » qui ne sont pas à secourir par les hospices et pour qui un Prêt charitable et gratuit existe depuis 1828. En fait, il y avait là une certaine clairvoyance, car nulle part, l'union entre hospices et monts-de-piété n'a été fructueuse.

CONCLUSION

La situation en 1870 peut se résumer en trois points: il s'agit de charité, non d'assistance; c'est le pouvoir des notables locaux qui détermine entièrement, ou presque, ses orientations; on est arrivé à une rupture, surtout dans le domaine de la médecine: tout ce qui était possible a été réalisé et pour avancer à nouveau, il faut de nouvelles connaissances et de nouvelles commissions administratives capables de concilier deux mondes opposés, celui des médecins et celui des administrateurs. Quant aux mouvements, on remarque le rôle du préfet, traduction exacte des idées politiques du régime en place, l'installation progressive du pouvoir médical à l'hôpital et, enfin, la montée des aspirations démocratiques liées à l'explosion du socialisme après 1848 qui suscite une peur viscérale chez les notables et les pousse à ne laisser aucune misère sans secours, tout en niant tout droit de l'assisté ou du petit employé à obtenir quoi que ce soit. Or ceux qui étaient muets se mettent à parler et à poser leurs revendications après 1850.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Procès-verbal d'abandon au tour. — Noms donnés aux enfants trouvés. — Traité passé avec les sœurs. — Circulaire ministérielle sur l'alimentation dans les hospices. — Instruction populaire sur le choléra.

ANNEXES

États des mouvements des hospitalisés et du personnel. — Index et listes des administrateurs, des médecins, des préfets et des maires. — Cartes et états concernant le patrimoine immobilier. — Plans et gravures concernant les campagnes de travaux.

